



26-01-032 - Arrêté Municipal Temporaire
Réglementant le stationnement et la circulation – rue de la Garnauderie
Villeneuve en Retz
Occupation du domaine public

Le Maire de la ville de Villeneuve en Retz

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-5 et L 2213-1 et suivants

Vu le Code de la Route, notamment ses articles L 110-1 et suivants, R 411-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code Pénal, notamment l'article R 610-5,

Vu la demande présentée par **VFE, 14 rue Eric TABARLY, 85170 DOMPIERRE-SUR-YON**

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité de réglementer la circulation et le stationnement rue de la Garnauderie, rue des Puymains, rue des Colverts, rue du Mistral (sauf pour les riverains), le temps des travaux de l'entreprise sur le réseau ENEDIS à compter du 27/03/2026.

ARRETE

- ARTICLE 1** *A compter du 27/03/2026 et ce, pour une durée de 10 jours*
Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits rue de la Garnauderie, rue des Puymains, rue des Colverts, rue du Mistral (sauf pour les riverains)
Une déviation des véhicules sera mise en place, dans les deux sens de circulation, par le chemin de la culée, l'avenue de la gare, la rue de la grande aire et la rue des trois ponts.
- ARTICLE 2** La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation (travaux + déviation) seront à la charge du pétitionnaire.
- ARTICLE 3** Les infractions aux présentes dispositions seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis auprès du Tribunal compétent.
- ARTICLE 4** Le présent arrêté sera affiché en mairie de Villeneuve en Retz et transmis aux services de gendarmerie.
- ARTICLE 5** Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie, la responsable de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Villeneuve en Retz,

Le 18/03/2026

Le Maire Yves Blanchard

Ampliation de cet arrêté:

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Villeneuve en Retz

Le pétitionnaire

Les Services Techniques

La Police Municipale